



PROCES VERBAL
N°39/CNCMP/2015
DU 30/09

L'an deux mille quinze et le mercredi trente septembre à douze heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine.

Etaient présents:

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Ciré Amadou, membre du CP
- Raifa Mint Kassim, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP

Etait absent :

- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES
INFRASTRUCTURES**

1°/-Examen du DAOI relatif à la fourniture et l'installation d'équipements et de logiciels du système informatique de l'Aéroport International de Nouakchott (Oumtounsy) ; *lettre n° 220/CPMP/SI* reçue le 22 septembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAOI.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/APAUS

2°/-Examen de la demande de la CPMP/APAUS d'annuler l'appel d'offres relatif à l'acquisition de 30.000 compteurs pour le compte de l'ONSER; *réf lettre n°340/CPMP/APAUS* reçue le 21 septembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CPMP/APAUS d'annuler ledit appel d'offres.

Maal

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/DPEF

3°-*Examen* du rapport d'évaluation révisé des offres techniques et financières relatives à l'acquisition en cinq (05) lots d'équipements au profit des établissements de la FTP; *réf lettre n°79/CPMP/DPEF* reçue le 28 septembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation révisé des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

4°-*Examen* des projets de marchés relatifs aux travaux d'extension :

1. du centre de formation professionnelle et technique de Kaédi,
2. du centre de formation professionnelle et technique de Néma et du ;
3. du lycée technique et professionnel de Boghé, *réf lettre n°80/CPMP/DPEF* reçue le 30 septembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marchés à passer comme suit sous réserve de l'accord du bailleur de fonds :

1. avec l'entreprise GBTP pour un montant d 294.714.121 UM TTC et un délai d'exécution de sept (07) mois ;
2. avec le groupement HTTP/SAS pour un montant de 168.466.066 UM TTC et un délai d'exécution de sept (07) mois ;
3. avec OUM EL GHOURA pour un montant de 183.244.846 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de six (06) mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SOMELEC

5°-*Examen* des DAO relatifs au projet de développement des systèmes électriques de la zone Est; *réf lettre n°1263/CPMP/SOMELEC* reçue le 22 septembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise ledit DAO sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

6°-*Examen* du rapport d'évaluation des offres financières relatives à la réalisation des études d'avant-projets détaillés (APD) et des dossiers d'appel d'offres relatifs aux travaux de quatre (04) grands barrages en Adrar et au Tagant ; *réf lettre n°515/CPMP/Sr* reçue le 23 septembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

7°/-Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture et l'installation de cuves en résine avec accessoires, la fourniture de motos, fourniture et installation d'un réseau d'irrigation pour 20 ha à M'pourrie en trois (03) lots distincts; *réf lettre n°514/CPMP/Sr* reçue le 28 septembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières proposant les attributions suivantes :

- lot 1 : au groupement l'Ets SOC/Rim fibre pour un montant de 99.263.520 UM TTC et un délai de livraison de soixante (60) jours ;
- lot 2 : à l'Ets Abdallahi Hamza pour un montant de 7.140.000 UM TTC et un délai de livraison de soixante (60) jours ;
- lot 3 : à GIE ACTIF pour un montant de 20.650.000 UM TTC et un délai de livraison de soixante (60) jours.

8°/-Examen de la demande de la CPMP/Sr de rendre infructueux l'appel d'offres relatif à la fourniture d'un camion benne en un seul lot; *réf lettre n°522/CPMP/Sr* reçue le 29 septembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve la demande de la CPMP/SR de rendre infructueux ledit DAO.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SNDE

9°/-Réexamen du projet de marché relatif à la réalisation des travaux d'AEP de la ville de Tintane (Phase I); *réf lettre n°1030/CPMP/SNDE* reçue le 30 septembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec le groupement GIE ACTIF/BIS TP pour un montant de 539.162.920 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de six (06) mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

10°/-Examen du plan de passation des marchés publics de l'Agence Nationale pour les Etudes et le suivi des projets pour l'année 2015, *réf lettre n°385/CPMP/Ssou*v reçue le 29 septembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2015.

11°-Examen du dossier d'appel d'offres restreint relatif à la collecte et au transport des ordures ménagères de la ville de Nouakchott, réf lettre n°368/CPMP/Ssouf reçue le 30 septembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAOR.

11°-Examen des projets de marchés par entente directe relatifs à la location d'engins pour la collectes des ordures ménagères dans la ville de Nouakchott, réf lettre n°368/CPMP/Ssouf reçue le 30 septembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marchés à passer comme suit pour une période de quarante-cinq (45) jours :

1. TOP ECTP pour un montant de 63.900.000 UM TTC ;
2. Entreprise Md O/Ahmed Lemine pour un montant de 40.275.000 UM TTC ;
3. SOTRAM pour un montant de 45.450.000 UM TTC ;
4. NLC pour un montant de 35.010.000 UM TTC ;
5. MAUPRESS pour un montant de 20.790.000 UM TTC ;
6. Khalil pour un montant de 41.175.000 UM TTC ;
7. MALICOD pour un montant de 20.475.000 UM TTC ;
8. Almiya Litijara pour un montant de 27.225.000 UM TTC ;
9. PRET pour un montant de 17.515.000 UM TTC ;
10. TOP ECTP pour un montant de 48.600.000 UM TTC.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

Les Membres du Comité Permanent

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine
- Brahim Ould Hamed
- Ciré Amadou
- Raifa Mint Kassim
- Maalouma Limam Dahi

